

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°022/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **06 mars 2025**

Date d'affichage : **13 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 12 mars à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Yveline CORDIER à Margot MERLE
Jean-Baptiste CRAFFK à Muriel PAYAN

Absentes :

Violaine PIQUET-GAUTHIER, Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE

Margot MERLE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	10

**OBJET : ENEDIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'INSTALLATION D'UN
POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société ENEDIS doit installer un poste de transformation sur la parcelle cadastrée AE 1065 lieudit LAURAU d'une emprise de 25m², avec raccordement au réseau existant.

L'installation de cet équipement nécessite la signature d'une convention de mise en disposition créatrice de servitudes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDERANT que la société ENEDIS doit installer un nouveau poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur la parcelle cadastrée AE 1065 lieudit LAURAU afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour cette opération, de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition créatrice de servitudes entre ENEDIS et la commune (ci-annexée) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la convention de mise à disposition créatrice de servitudes à intervenir entre la commune et ENEDIS pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité et ce, sans indemnité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition créatrice de servitudes, ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



The image shows a blue ink signature of Jean-Marie REY written over a circular official seal. The seal is for the "MAIRIE DU MONETIER-LES-BAINS" located in "Hautes-Alpes". The signature is a stylized, handwritten mark consisting of several vertical and horizontal strokes.

La secrétaire de séance

Margot MERLE



The image shows a blue ink signature of Margot MERLE, which appears to be a cursive, flowing script.